



Syndicat National de l'Éducation  
Physique de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 9 avril 2018

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS

Objet : Saisine gouvernementale au CESE « Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive »

Monsieur le Premier Ministre,

Le SNEP-FSU est un syndicat national qui regroupe les enseignants d'Éducation Physique et Sportive des ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture et de l'enseignement supérieur, ainsi que les professeurs de sport relevant du ministère chargé des sports. Il est porteur d'orientations sur l'organisation du sport et de l'EPS en France, qu'il soumet régulièrement au débat public.

C'est donc avec intérêt que le SNEP-FSU a pris connaissance du courrier en date du 26.02.18 que vous avez adressé à M. Patrick Bernasconi, Président du CESE.

Œuvrant, sans discontinuité, pour que soit dispensée et développée une éducation physique et sportive de qualité tout au long de la scolarité et pour la démocratisation de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie, le SNEP-FSU voit également dans l'organisation des JOP 2024 par la France une opportunité de développer la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA).

Un des freins majeurs de l'accès à cette pratique est effectivement, comme vous le reconnaissez, « l'insuffisance d'équipements sportifs » et « la répartition de l'offre globale qui révèle de grandes disparités ».

Ainsi, en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, nombre de jeunes ne peuvent bénéficier, du cours préparatoire à la terminale, des 1250h d'EPS obligatoire auxquelles ils ont droit, faute d'installations sportives en nombre, fonctionnelles et variées, dans ou à proximité immédiate des établissements et qui pourraient être mises à disposition des autres usagers en dehors du temps scolaire.

C'est un combat que le SNEP-FSU mène de longue date et pour lequel il a élaboré de nombreuses propositions ayant fait l'objet de plusieurs publications. Le MEN a lui-même publié en 2012 un guide intitulé « L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires » préfacé par Jean-Michel Blanquer, alors directeur de la DGESCO, qui liste « la nature des équipements indispensables », reprend nombre de nos préconisations et cite nos ouvrages en référence.

L'effort important de construction, modernisation, rénovation entrepris par un grand nombre de collectivités territoriales se heurte malheureusement à des moyens de financement en baisse constante.

A l'heure où l'Etat va investir des sommes considérables pour des équipements sportifs à la hauteur de l'événement mondial que représentent les JOP, il serait incompréhensible qu'il ne dégage pas, dans le même temps, des moyens de nature à rattraper le retard important en équipements sportifs, assorti d'un effort particulièrement conséquent pour l'augmentation des bassins de natation, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Si les 12 millions d'élèves avaient réellement un accès riche et varié à la culture des APSA dans le cadre des 1250h obligatoires tout au long de leur scolarité ; si les 2 millions de licenciés du sport scolaire (USEP et UNSS) disposaient de toutes les installations indispensables aux entraînements et compétitions, ne pensez-vous pas qu'un plus grand nombre de jeunes seraient enclins à prolonger cette pratique en dehors de l'école et ultérieurement dans leur vie d'adulte ? Si tous les établissements scolaires disposaient des installations sportives telles que préconisées par le MEN dans son guide, ne pensez-vous pas que les disparités de l'offre en équipements sportifs seraient résolues ?

« Assurer une égalité d'accès à la pratique des activités physiques et sportives sur l'ensemble du territoire » est un objectif que le SNEP FSU poursuit de très longue date et toutes nos propositions syndicales visent à y concourir.

Le deuxième frein majeur que vous identifiez est le « manque d'offre d'accompagnement ».

Le SNEP-FSU affirme que si les quelque 30 000 enseignants d'EPS, qui représentent un vivier considérable et ont une formation de haut niveau, recevaient des pouvoirs publics les moyens d'exercer leur métier dans des conditions optimales, l'offre d'enseignement de l'EPS et d'encadrement du sport scolaire s'en trouveraient considérablement démultipliées et enrichies. L'augmentation des postes au concours de recrutement permettraient par ailleurs aux très nombreux jeunes en formation de renforcer cette offre d'accompagnement.

De même, si les missions des 2 500 agents du ministère des Sports (professeurs de sport et conseillers techniques et pédagogiques supérieurs) cessaient d'être dévoyées, ils pourraient à nouveau mettre leurs compétences techniques et pédagogiques au profit du développement du sport pour le plus grand nombre. Il convient donc de mettre un coup d'arrêt à la suppression des postes de professeurs de sport exerçant les fonctions de « Conseiller d'Animation Sportive », et leur permettre d'exercer à nouveau leur mission première qui est l'accompagnement du mouvement sportif (clubs) et des collectivités territoriales dans leurs projets sportifs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT  
Secrétaire Général

*Copie adressée pour information à M. Patrick BERNASCONI, Président du CESE.*